

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne RÉCLAMES : 25 centimes — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez M. Reboux du journal, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; à Paris, chez M. Havas, Laffitte-Bullier, 4, place de la Bourse; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 45, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 32, 9 73, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 23, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 05, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 90

BOURSE DE PARIS	
DU 26 JANVIER	
3 0/0	58 20
4 1/2	84 50
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 40
Emprunt 1871	93 40
DU 27 JANVIER	
3 0/0	58 05
4 1/2	84 25
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 20
Emprunt 1871	93 25

ROUBAIX, 27 JANVIER 1874

BULLETIN DU JOUR

La loi relative au service religieux dans l'armée a occupé hier une notable partie de la séance de l'Assemblée nationale.

Dans un éloquent discours, Mgr Dupanloup a démontré l'insuffisance des craintes émises samedi par M. Jouin, auteur d'un contre-projet.

Ce député se plaint de ce que la loi proposée admet les ministres du culte à servir les devoirs religieux du soldat dans l'intérieur des casernes. Il préférerait que les chefs de corps fussent autorisés à laisser aux militaires le loisir d'aller vaquer à ces devoirs hors de la caserne, dans les paroisses, avec le commun des fidèles.

A première vue cet amendement est de nature à séduire. On ne saurait cependant méconnaître qu'il présente de graves inconvénients pratiques.

S'il suffisait aux soldats d'invoquer le motif religieux pour pouvoir s'absenter de la caserne et s'exempter du service pendant un temps difficile à limiter exactement, on verrait peut-être bien des militaires abuser de ces dispenses et s'absenter en réalité pour des motifs qui n'auraient rien de religieux.

Ces abus pourraient, à la longue, produire une réaction dans l'esprit des chefs de corps. Ils fléchiraient par refus des permissions précieusement parce qu'il y en aurait de trop au début. Et une fois que le colonel aurait trouvé ce motif trop légitime de se délier du prétexte religieux, il deviendrait très-difficile d'obtenir des chefs de corps l'exécution de la loi.

C'est précisément à cet inconvénient que sait obvier la proposition de MM. Carron, Fresneau et leurs collègues. Cette proposition maintient au dessus de tout le contrôle du colonel.

C'est sous ses yeux que les soldats vaquent à la satisfaction de leurs devoirs de conscience; si le moindre abus intervient, les supérieurs y obviennent sans retard.

Quant à l'inconvénient d'une trop constante immixtion du prêtre dans les affaires militaires, il a été aussi corrigé, puisque la loi proposée ne crée pas des aumôniers.

C'est là une particularité importante. Nul prêtre ne sera attaché au régiment d'une manière permanente. Ce sera le clergé de la paroisse sur laquelle se trouve la caserne, qui viendra y faire le service religieux. Il retournera aux affaires de sa paroisse une fois le service accompli.

Ainsi la loi répond à l'accusation que

la Gauche adresse si volontiers au clergé de vouloir dominer partout où il met les pieds.

Un empêtement de pouvoirs, des tendances dominatrices ne se comprendraient (si tant est qu'elles fussent possibles) que de la part d'un aumônier vivant habituellement au sein de la caserne.

Après des discours du colonel Carron et de M. Jouin, la discussion générale a été close. Le projet de M. Jouin portant qu'en temps de paix il n'y aura d'aumôniers que dans les camps et dans les forts a été rejeté par 330 voix contre 262.

L'article 1^{er} du projet de la commission a été adopté par 356 voix contre 212. Les articles 2 et 3 ont été adoptés, ainsi que l'article 4, avec un amendement du général Robert, concernant les écoles dont les élèves ne sont pas libres les dimanches et fêtes. Le paragraphe 1^{er} de l'article 5 a été voté. Un amendement du général Guillemaut, demandant qu'aucune salle spéciale dans les casernes ne soit donnée aux aumôniers pour leurs conférences, a été rejeté par 347 voix contre 161. Le reste de l'article 5 a été adopté. La discussion continuera aujourd'hui.

MM. Gambetta, Lepère et autres, parmi lesquels M. Challemeil-Lacour, ont demandé à interpeller le gouvernement sur la circulaire de M. de Broglie relative aux maires. La discussion aura lieu après le vote des nouveaux impôts.

M. Schérer, cédant enfin aux réclamations de toute la presse conservatrice, vient de publier le texte même de sa dépêche. Il l'a demandée au ministre de l'intérieur qui s'est empressé de déférer à son désir.

Ce texte diffère peu de celui qui avait déjà été publié et n'a point, — la vérité nous fait un devoir de le dire — toute la gravité que l'on avait d'abord supposée. Pourtant, M. Schérer n'a pas sujet d'en triompher. Toute la défense qu'il pourra produire pour atténuer le texte de sa dépêche ne parviendra pas à convaincre les esprits sincères de sa parfaite innocence.

Rien n'est délicat dans les circonstances présentes comme tout ce qui touche aux questions extérieures. On a beau protester que l'on n'a fait qu'établir une hypothèse, en indiquant la politique que l'Allemagne ou l'Italie pourraient suivre. Il n'y a pas d'hypothèse qui tienne et l'on voit trop l'intérêt que certain parti peut y prendre.

Nous n'insistons pas davantage. En un pareil sujet, les conséquences sont facilement aperçues.

L'Adresse de M. Disraeli a paru. Cette adresse critique la conduite de M. Gladstone qui a dissous le parlement pour retarder les explications du ministère relativement à l'expédition contre les Ashantees et les dépenses de la campagne qui n'ont pas été sanctionnées par le parlement. « Le programme politique de M. Gladstone n'est pas défini, dit M. Disraeli, excepté en ce qui concerne l'excédant de recettes; mais tout ministère qui obtient un excédent l'applique à la réduction des

impôts. Les conservateurs ont toujours été favorables à l'abolition de l'impôt sur le revenu et à la diminution des taxes locales. — M. Gladstone, continue M. Disraeli, aurait dû déployer plus d'énergie dans la politique étrangère et moins dans la législation intérieure. Au sujet de l'extension aux campagnes des franchises électorales, qui ont été accordées aux villes, M. Disraeli déclare que les conservateurs hésiteront à la sanctionner, parce que les dernières formes électorales, notamment le vote au scrutin secret, n'ont pas encore été assez expérimentées, pour qu'il soit procédé à de nouvelles réformes.

Les ministres ont dû se réunir, le 26 janvier, à Osborne, où se trouve la Reine. La proclamation déclarant le parlement dissous et ordonnant de nouvelles élections paraîtra incessamment. Aussitôt après, les lords chanceliers d'Angleterre et d'Irlande expédieront dans chaque collège électoral l'ordre, déjà prêt, de procéder aux élections. Les élections seront terminées vers le 15 février. Le jour de la réunion du nouveau parlement est fixé au 5 mars. La nouvelle de la dissolution a causé dans toute l'Angleterre une immense surprise. Un grand nombre de collègues électoraux ont déjà déjà désigné leurs candidats. Dans beaucoup d'endroits la soudaineté des nouvelles élections a jeté un grand désarroi parmi les divers partis, dont les principaux membres sont absents. Plusieurs candidats qui sont à l'étranger ont été rappelés.

Deux vapeurs arrivés de Santander apportent la nouvelle que les lignes ferrées et télégraphiques qui mettent cette ville en communication avec Madrid ont été coupées. Les carlistes occupent un des faubourgs appelé Sardinero; faute de troupes, 4,000 personnes auraient été armées par les autorités pour essayer de repousser l'attaque. Des bâtiments de guerre, qui se trouvent dans le port de Santander auraient pris position pour concourir à la défense de cette ville.

L'Allemagne et la France.

Voici le texte de la note de la Gazette de l'Allemagne du Nord signalée avant-hier par le télégraphe :

Les journaux, et surtout les journaux anglais, ont exprimés plusieurs fois l'opinion que le gouvernement français, dans les mesures qu'il a prises dernièrement, aurait cédé à une pression venant de l'extérieur. Cette opinion ne répond pas à l'état réel des choses. Les actes du cabinet français sont issus de sa propre initiative, il s'est uniquement laissé conduire par le sentiment de sa dignité et a agi comme il l'a fait après avoir pris soin de considérer les intérêts de la France.

Aucune des mesures prises dans ce pays n'a été l'objet d'un désir de la part du gouvernement allemand. Une pareille immixtion dans les affaires de nos voisins ne répond pas à nos habitudes diplomatiques. Le gouvernement impérial a dû, vis-à-vis des évêques français, se réserver le droit d'agir conformément aux lois françaises pour obtenir la punition de l'offense faite à Sa Majesté. Mais, il est tout à fait inexact de

soutenir que l'on ait réclamé quoi que ce soit du gouvernement français, et les mesures prises par ce gouvernement sont toutes faites volontaires. Il reste à savoir, en ce qui nous concerne, si la satisfaction qui nous est donnée dispensera l'Allemagne d'avoir recours à la loi et à la justice françaises.

Texte de la dépêche Schérer

M. le ministre de l'intérieur, ayant fait remettre à M. Schérer le texte de la dépêche que celui-ci avait adressée au Daily-News, ce député en adresse la traduction suivante au Temps (la dépêche de M. Schérer avait été originairement rédigée en anglais) :

Versailles, 31 décembre 1873.

Daily-News, Londres.

Je puis garantir ce qui suit comme venant d'une personne en relation avec la légation italienne à Paris, et en situation de connaître les dispositions du cabinet romain.

Les Italiens n'ont aucun envie de soulever une question au sujet de la présence de l'Orléano à Civita-Vecchia, ou de la conduite de ses officiers. Leur sincère désir est de rester en paix avec la France aussi longtemps que le gouvernement actuel ne le rendra pas impossible. D'ailleurs, loin d'avoir quelque intérêt au départ de ce vaisseau, ils voient cet avantage dans sa présence que, si jamais cela devenait nécessaire, ils y trouveraient en vingt-quatre heures un cas de guerre. Il leur suffirait alors de déclarer qu'ils ne sauraient tolérer plus longtemps le mouillage du vaisseau dans les eaux italiennes; le cabinet de Broglie pourrait difficilement obéir à une pareille injonction, et les conséquences suivraient d'elles-mêmes.

SCHÉRER.

Nous lisons dans la *Décentralisation de Lyon* :

« Une partie du public honnête n'a pas encore eu le temps de se rendre compte de la situation réelle du pays vis-à-vis de l'étranger. C'est un malheur, car cette ignorance peut entraîner les conséquences les plus graves. Depuis près de trois mois, le langage de bien des conservateurs détonne, et il faut avouer qu'une fraction de la presse la plus estimable, mal renseignée sur ce qui se passe à Versailles ou ailleurs, cherchant sa brousse où elle n'est pas, se croyant obligée de dépasser en véhémence quelques écrivains de Paris, a contribué à désorienter nos amis de province.

« Jamais on n'eût plus besoin de réserve et de modération, jamais il ne fut plus nécessaire aux catholiques et aux royalistes, non-seulement de calculer toute la portée de leurs actes, mais de peser scrupuleusement toutes leurs paroles.

« Que nos lecteurs veuillent bien se reporter à nos récentes informations allemandes et italiennes, et qu'ils comprennent que nous ne devons pas trop insister. Il n'est pas digne de parler quand on ne peut point agir, les hommes sérieux ne parlent que pour agir; quand la parole est dépourvue de sanction, il faut savoir se taire. La France ne peut rien faire; elle doit garder le silence sur certains points, pour ne pas aggraver sa position de vaincue. Députés, évêques, journalistes sont tenus de s'abstenir de toute rhétorique, s'ils ne veulent compromettre au dedans et au dehors les intérêts les plus sacrés. Imagine-t-on quel serait, un jour, le désespoir d'un vrai Français, qui aurait cru servir la Papauté et la France en laissant libre cours à son éloquent indignation contre les oppresseurs, d'apprendre que tel de ses écrits ou de ses

discours est devenu un prétexte à nos ennemis pour soulever des difficultés diplomatiques ou autres ! Songe-t-on que la radicaillerie sans patriotisme serait heureuse, tel cas critique étant donné, d'exploiter un mot ou un geste pour déplacer la responsabilité de nouvelles calamités nationales ! Qu'on nous dispense de nous appesantir là-dessus, mais qu'on y réfléchisse profondément ! »

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 26 janvier 1874.

Il y a peu de nouvelles à vous communiquer. La situation politique ne se modifie pas et laisse les esprits dans le même état d'incertitude. La confiance ne se décreète pas par une loi. Malgré tout le respect pour le loyalisme et le patriotisme du maréchal-président, malgré le vote du septennat, l'opinion publique sent trembler sous ses pieds un terrain mouvant et redoute toujours quelque surprise. Du reste, cette situation n'est pas seulement celle de la France, mais le trouble et l'incertitude régnent partout en Europe.

C'est pour sortir de cet état précaire que M. Gladstone vient de faire son coup de tête que le *Journal des Débats* nomme un coup d'Etat parlementaire. L'opinion publique, en Angleterre, n'est pas encore remise de ce brusque appel au pays. Dans quelques jours seulement les partis auront dessiné leur politique et arrêté leurs plans. Nos voisins n'aiment pas à être ainsi pris à la gorge et M. Gladstone pourrait bien se mal trouver de cette brusque résolution.

Après le vote des nouveaux impôts, à Versailles, notre Assemblée nationale n'aura plus aucun projet important à l'ordre du jour; les chefs de la majorité songeraient à proposer une prorogation pendant les mois de février et de mars pour laisser à la commission des lois constitutionnelles et à la commission du budget de 1875, le temps de terminer leurs travaux. Mais, pendant ces deux mois de vacances parlementaires, ne surviendra-t-il aucun incident grave ?

Du reste, certains députés seraient d'avis que la discussion des enquêtes parlementaires sur le 4 septembre fut mise à l'ordre du jour après la discussion des nouveaux impôts. Les vacances ne commencent donc pas avant Pâques.

À propos des nouveaux impôts, le bruit courait aujourd'hui que M. Magne songerait à se démettre de ses fonctions ministérielles si ses propositions n'étaient pas admises par la majorité. Mais cette rumeur semble mériter confirmation.

On parle d'une interpellation qui serait adressée au gouvernement par M. de Belcastel au sujet de la suspension de l'Université.

La commission des lois constitutionnelles s'est occupée, aujourd'hui, du scrutin de liste. MM. Lefevre-Pontalis et Cézanne, ont défendu ce mode de votation. M. Chesnelong a proposé de créer des circonscriptions ayant à nommer deux députés au moins et trois au plus.

On disait aujourd'hui que M. de Gavardio devait monter à la tribune pour demander au gouvernement de produire le texte de la dépêche envoyée par M. Schérer au Daily-News.

Il n'est pas exact que l'extrême droite ait, comme l'affirme la *Presse*, tenu une réunion ce matin; il y a eu seulement réunion des fractions de la droite dans un des bureaux de l'Assemblée.

DE SAINT-CHÉRON.

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 28 JANVIER 1874

— 3 —

MARI DE LAURENCE

Par M^{me} Claire de CHANDENEUX

PREMIÈRE PARTIE

Récit.

— A votre aise. Moi, je vous réponds bien qu'on ne me reprendra plus à vous conter les légendes de Stoneim; je crois vraiment que j'en ai pleuré.

Elle essaya ses yeux d'un geste vif, sourit, secoua sa chevelure, bouclée à la mode parisienne, et je la retrouvai telle qu'elle était toujours : le bon petit cœur étourdi de la yeille.

Elle s'enfuit en courant, afin de préparer sa toilette pour le bal où elle devait assister le soir. Cœur excellent, tête frivole! je la suivais du regard quand elle disparaissait déjà sous les allées.

— Ce n'est pas cette nature-là, pense-je alors, que le sage et malheureux Franck eût choisie.

Ce jeune homme, sitôt disparu, sans que l'affection qu'il inspirait ait eu le pouvoir de le retenir sur une terre où

ses grandes qualités n'étaient qu'une exception, m'inspirait une pitié jalouse.

Certes, je n'analysais pas ce sentiment mauvais : j'en aurais éprouvé quelque honte. Il me semblait seulement, en me rappelant le récit de Mme Liemann, qu'aimée de Wilhelmine, il avait dû l'aimer lui-même, et que, si je pouvais la plaindre, je devais surtout l'environner.

Etrange chose que les impressions humaines ! Plus il me paraissait certain que c'était bien la plus jeune des deux sœurs et non la froide Hedwige que Franck eût demandé pour femme à M. de Stoneim, plus je sentais avec amertume que ce bonheur qu'il méritait, qu'il eût obtenu, serait mon idéal de bonheur, à moi aussi.

Mais moi, chétif, admis par charité à cette table de famille, n'était-il seulement permis de laisser s'égarer ma pensée dans des visions folles et blâmables ?

Lorsque je rentrais au château, je trouvais le vestibule encombré de malles et de cartons. C'était le bagage énorme et tout à fait indispensable paraissait-il, à Laurence Liemann, pour paraître dignement au bal que donnait, à quelques minutes de Stoneim, un personnage officiel.

Deux caisses contenaient les jupons à volants, les flots de mousselines, la trame de faille rose.

Une boîte, aménagée comme une boîte à surprises, renfermait, posé sur des

capitons de soie, le corsage rose, si mignon, si coquet, si petit qu'on eût dit un soufflé.

Un carton, qu'une femme de chambre apportait avec un visible respect, était le nid moelleux d'une splendide tunique de point d'Aleçon, dont la valeur eût largement doté une jeune fille du monde.

Puis venaient, pressés et multiples, les coffrets à bijoux, les écrins, les boîtes à gants, à mouchoirs, à parfums.

Tout cela, qu'escortait gravement l'intendant de M. Liemann, quise dérangeait en l'honneur des diamants de madame, dont il avait la responsabilité, tout cela arrivait à Stoneim, où ma frivole compatriote devait faire sa toilette, pour être à portée de la fête.

Etre invités, son mari et elle, à ce bal officiel, avait été l'objectif de Mme Liemann depuis plusieurs semaines. Il ne s'agissait pas seulement pour elle d'affirmer sa beauté et d'étaler ses parures aux yeux des Viennoises, il fallait, surtout, leur prouver qu'ils pouvaient entrer hardiment, de par leur fortune, dans cette société hautaine qui ne leur faisait aucune avance.

C'était à M. Liemann qu'il fallait s'en prendre de cette blessante froideur. Ses habitudes d'intempérance bien connues, le laisser-aller de ses manières, le choix déplorable de ses compagnons de plaisir, enlevaient à son caractère toute dignité, à sa personne toute considération.

On voulait bien, par déférence pour sa caisse toute puissante, le traiter avec une politesse glaciale qui ne se départait jamais de sa réserve. Quant à l'admettre chez soi, passé le matin, c'était inadmissible.

Toute la diplomatie de Laurence, quelque charmante et insinuante qu'elle fût, aurait donc échoué, si le hasard d'une combinaison financière à mener à bonne fin, n'avait inopinément simplifié la question.

Le duc de X..., que le Paris mondain connaît si bien, et qui tenait en grande estime le baron de Stoneim, traitait avec lui, en ce moment, une affaire importante à laquelle le gouvernement autrichien avait quelque part. La somme à fournir était assez considérable pour nécessiter un effort personnel des deux associés, en dehors même de la communauté.

Le baron de Stoneim répondit à la confiance qu'on lui témoignait avec la roudeur qui était dans ses habitudes. M. Liemann, conseillé par sa femme, s'exécuta à son tour, avec une bonne grâce pleine de réticences qui laissa sous-entendu le désir de prendre, à cette occasion, une place définitive dans le monde viennois.

Ce fut une grosse affaire, pour laquelle il s'échangea autant de protocoles qu'entre deux souverainetés rivales. Le duc refusait, le banquier s'entêtait; l'argent ne paraissait pas.

Ce fut le duc qui céda.

Laurence reçut un matin l'invitation si convoitée. Elle en faillit étouffer de saisissement. Puis elle se livra à une joie d'enfant, bientôt suivie de méditations profondes et d'empiettes sérieuses.

Elle serait belle, et simple élégante, elle serait distinguée. Cela n'était pas le plus difficile.

Il serait grave, il serait aimable, il serait plein de tact surtout. C'était là la tâche rude entre toutes.

Ce mari si peu soucieux des choses extérieures, dut se soumettre, bon gré malgré, à écouter ses instructions, à suivre ses conseils, à répéter ses attitudes.

La vanité fit entendre à Laurence ce qui lui avait paru impraticable jusqu'alors : la transformation de son mari.

La vanité fit accepter à M. Liemann ce qu'il n'avait jamais voulu supporter : des représentations et des conseils.

Ce millionnaire, si peu digne par ses goûts d'une telle fortune, consentait à renoncer pendant quelques jours à la bière, à la brasserie, au tabac, à la mauvaise compagnie, aux plaisanteries grossières.

Il en devait souffrir beaucoup, à en juger par les soupirs furieux dont il assaisonnait chaque phrase, par les regards désolés qu'il jetait à sa femme à chaque infraction qu'elle réprimait sans pitié.

Ce travail, consciencieux des deux parts, eût été édifiant. Par le mobile